**EUCOREPAIR V100**

**Mortier de réparation à une composante et à faible retrait pour les surfaces en surplomb et verticales**

**{Note pour les rédacteurs de devis : Les paragraphes ci-dessous sont conçus pour être intégrés aux parties 2 et 3 des spécifications en trois parties du format CSI (normalement 03 30 00), aux remarques générales des ouvrages du projet ou directement aux plans. Ces paragraphes doivent être attentivement revus et modifiés par un professionnel en conception qualifié afin de répondre aux exigences particulières du projet et d'assurer leur conformité aux codes du bâtiment en vigueur et leur harmonisation avec les autres sections de spécifications et les dessins.}**

PARTIE 2.0 PRODUIT

2.1 AGENT DE LIAISON/APPRÊT

**{Note pour les rédacteurs de devis : Certains agents de liaison, adhésifs et apprêts peuvent être utilisés pour améliorer l'adhérence de ce mortier de réparation. Si désiré, sélectionner un agent de liaison/apprêt recommandé dans la fiche technique et l'insérer ici. (Note : Les additifs au latex augmentent la résistivité volumétrique du mortier, le rendant incompatible avec les anodes galvanisées de protection.)}**

2.2 MORTIER DE RÉPARATION CIMENTAIRE

2.2.1. Mortier de réparation cimentaire applicable à la truelle pour les surfaces verticales et en surplomb conçu pour les réparations allant jusqu'à 50 mm (2 po) d'épaisseur par couche :

2.2.2. Mortier de réparation à base de ciment, modifié par polymères, renforcé de fibres et à une composante qui contient un agent inhibiteur de corrosion. Le matériau doit posséder les propriétés suivantes :

2.2.2.1. Résistance à la compression minimale, ASTM C 109 modifiée, cubes de 50 mm (2 po)

|  |  |
| --- | --- |
| 1 jour | 20,7 MPa |
| 7 jours | 31 MPa |
| 28 jours | 41,4 MPa |

2.2.2.2. Résistance à la flexion minimale, ASTM C 348

|  |  |
| --- | --- |
| 7 jours | 3,4 MPa |
| 28 jours | 4,1 MPa |

2.2.2.3. Résistance à la traction par fendage, ASTM C 496

|  |  |
| --- | --- |
| 7 jours | 1,7 MPa |
| 28 jours | 2,8 MPa |

2.2.2.4. Adhérence, ASTM C 882

7 jours 9,7 MPa

28 jours 12,4 MPa

2.2.2.5. Module d'élasticité, ASTM C 469

28 jours 2,65 x 106

2.2.2.6. Retrait, ASTM C 157, 50 % HR : -0,020 %

2.2.2.7. Produit :

2.2.2.7.1. Euclid Canada; EucoRepair V100

2.2.2.7.2. [www.euclidchemical.com](http://www.euclidchemical.com/)

2.2.3. Le fabricant doit être certifié ISO 9001 pour la qualité. Afin d'assurer la compatibilité, tous les adjuvants doivent provenir du même fabricant.

2.2.4. Afin d'assurer la compatibilité, l'agent de liaison et l'agent de cure, le cas échéant, doivent provenir du même fabricant que le mortier de réparation.

2.3 CURE

**{Euclid Canada suggère de faire mûrir ce mortier de réparation à l'aide d'un produit de cure à teneur élevée en solides. Si désiré, sélectionner un produit recommandé dans la fiche technique et l'insérer ici. Il est possible d'obtenir du texte destiné aux spécifications pour ces produits en accédant à la documentation sur chaque produit dans ce site Web. Il est important de noter que les agents de cure liquides ne sont typiquement pas compatibles avec les revêtements, adhésifs ou agents de scellement pénétrant appliqués ultérieurement. Dans le cas où ces traitements seraient envisagés, le rédacteur de devis doit insérer une spécification relative à l'utilisation d'un agent de cure dissipant à base de résine tel KUREZ DR VOX, d'un agent de cure enlevable tel KUREZ RC, ou de méthodes de cure adéquates faisant en sorte de retenir l'humidité et satisfaisant aux recommandations citées dans le document ACI 308. Une telle cure doit durer au moins 3 jours.}**

PARTIE 3.0 EXÉCUTION

3.1 PRÉPARATION DE LA SURFACE

3.1.1. Enlèvement du béton : Retirer tout le béton libre ou détérioré selon la directive 310.1R de l’ICRI sur les procédures de préparation des surfaces.

3.1.1.1. Une rainure doit être créée avec une scie autour des zones endommagées des surfaces de béton. La rainure doit avoir une profondeur d'au moins 13 mm (1/2 po), sauf si la scie risque d'entrer en contact avec l'acier d’armature. Toutes les rainures doivent être effectuées perpendiculairement à la surface du béton. Les rainures du périmètre doivent être rectilignes et parallèles de façon à obtenir une aire de réparation de forme rectangulaire.

3.1.1.2. Tout le béton de l'aire de réparation doit être retiré jusqu'à une profondeur minimale de 13 mm (1/2 po). Le profil de la surface résultante doit être adéquat pour la liaison conformément aux recommandations écrites du fabricant du mortier de réparation. S'il y a présence de délaminations, de fissures ou de matériau endommagé au-delà de la profondeur d'enlèvement minimale, il faut continuer l'enlèvement jusqu'à ce que tout le béton endommagé, délaminé ou fissuré soit retiré de la Zone de réparation.

3.1.2. Préparation de l'acier d’armature : Nettoyer et préparer l'acier d’armature enrobé exposé selon la directive 310.1R de l'ICRI sur les procédures de préparation des surfaces.

3.1.2.1. Si au moins 50 % du diamètre de l'acier d’armature est exposé dans les conditions existantes ou en raison de l'enlèvement du béton, si la liaison entre le béton et l'acier d’armature est brisée ou s'il y a présence de corrosion, le béton doit être retiré de manière à créer un dégagement minimal de 19 mm (3/4 po) autour de l'entière circonférence de l'acier pour toute la longueur exposée.

3.1.2.2. Avant l'application du mortier de réparation, nettoyer tout l'acier d’armature exposé jusqu'à l'obtention d'un acier fini métallique presque blanc (SSPC SP10).

* + - * 1. S'il y a diminution de plus que **<<insérer valeur>>** % de la section d'une seule barre d'armature ou plus que **<<insérer valeur>>** % pour deux barres adjacentes ou plus, contacter l'ingénieur.
    1. Préparation et nettoyage du béton : Les surfaces qui font l'objet d'une réparation de béton doivent être en bon état sur le plan structural et exemptes de béton détérioré, de poussière, de saleté, de débris, de béton détaché, de peinture, d'huile, d'efflorescence, de laitance et d'autres contaminants. Le profil de surface du béton (CSP) doit correspondre, au minimum, à celui recommandé par le fabricant du mortier de réparation conformément à la directive 310.2R de l’ICRI.

3.2 APPLICATION DU MORTIER DE RÉPARATION

3.2.1. Application du mortier de réparation : Malaxer et appliquer le mortier de réparation selon les recommandations du fabricant en deçà du temps limite de reprise de la couche d'accrochage du produit ou des agents de liaison. Araser au niveau de la surface de béton adjacente en utilisant les techniques recommandées par le fabricant.